

Jean-Baptiste André Godin à Tito Pagliardini, 7 décembre 1878

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (398r, 399v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Tito Pagliardini, 7 décembre 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49758>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 décembre 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Pagliardini, Tito \(1817-1895\)](#)

Lieu de destination 75, Upper Berkeley Street, Portman Square, Londres (Royaume-Uni)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre de Pagliardini du 30 septembre 1878 ; il lui reproche d'avoir passé un mois en France sans être venu le voir. Il lui annonce qu'après avoir été en conflit avec sa femme au moment de la construction du Familistère, il est en conflit avec son fils au moment où il va fonder l'association entre le capital et le travail, « c'est-à-dire entre le Familistère et son industrie ». Il l'informe que le journal *Le Devoir* reçoit de temps en temps des articles de Maistre au 6 Twisden Road à Londres, qui doit être professeur ; il lui demande des renseignements sur ce dernier pour savoir s'il ne s'agit pas d'un condamné politique. Il lui indique que monsieur Melotte lui écrit qu'il pourrait envoyer chaque semaine plusieurs numéros du *Devoir* en dépôt chez Morel au 56 Charlotte Street, Fitzroy Square, à Londres : il lui demande si la librairie est solvable. Il transmet ses compliments et ceux de Marie Moret à ses sœurs.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir, Familistère](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)
- [Maistre, Claude Paul \(1819-1890\)](#)
- [Melotte \[monsieur\]](#)
- [Morel \[monsieur\]](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Lieux cités

- [6, Twisden Road, Londres \(Royaume-Uni\)](#)
- [56, Charlotte Street, Londres \(Royaume-Uni\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/03/2025

Guise 7. 3. 1878

Mon cher ami,

J'ai reçu avec plaisir votre
lettre du 30 ^{ye}bre, mais j'ai
été moins heureux d'apprendre
que vous étiez venue passer un
mois en France, sans venir
jusqu'au Tamis.

Peut-être y a-t-il eu pour
vous quelque motif que vous
avez eu devoir faire ?

Vous avez dû, en effet, remi-
quer ça, si j'ai eu le malheur
d'avoir ma femme contre moi
lorsque j'ai commencé le tham-
isis, j'ai aujourd'hui quel-
ques jours le même rôle au
moment où je veux fonder
l'association sur le Capitole
et le travail, c'est-à-dire sans

le Thamis et son industrie.
Il est bien étonnant que
dans l'humanité tous les pays
n'ayant soient assujettis à
de semblables difficultés. Mal-
moins, je poursuis mon œuvre,
et bientôt je l'achèverai, vous pour-
rez lire les statuts et règlements
de l'association du Tamis

de Guise.

— "Le Savoir" reçoit de temps en
temps des articles d'un M. Webster
6 Linden road Highgate road
N.W. London. Ce savant doit
être un professeur.

Vous me rendrez bien service
en me donnant des renseigne-
ments sur lui ; les articles
sont bien rédigés et je puis les
admettre lorsque ils concernent
des poses de faits existants.

Il n'en est pas ainsi du
sujet de ses théories.

A. Agliardini

Notre législation nous oblige à servir à les articles ne favorisent pas de condamnés politiques, car, en ce cas, nous ne devons pas faire connaître l'auteur. C'est surtout à ce point de vue que des renseignements me sont nécessaires.

Vous m'obligez de beaucoup en me les donnant le plus vite possible.

— M. Malotte m'écrit que je pourrais, chaque semaine, employer plusieurs numéros du "Savoir" en dépôt chez W. Morel 36 Charlotte Street Fitzroy Square St. London.

Pourriez-vous me dire si

le journal serait réglé de ses numéros?

Cette librairie a-t-elle une solvabilité et une réputation connues?

Très agréable, mon cher ami pour vous et mes dames, vos deux, l'assurance de mes plus affectueux sentiments et de ceux de Mad^e Marie.